



## Contrat de travail dans l'éducation nationale

Par **Silk\_sn**, le **09/12/2008** à **11:56**

Bonjour,

Je vais bientôt signer un contrat de remplacement pour une durée de six mois. Mon problème est que celui-ci couvre les périodes de vacances à vacances, je ne suis donc pas payé durant les congés scolaires, est-ce bien légal ?

Cordialement,

Silk.